

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA FORMATION FÉDÉRALE

Article 1- Objet et champs d'application du règlement

Article 2 - Obligations administratives

tre titulaire du PSC1 ou d'un diplôme équ l'Unité 1 de formation
l'obtention du PSC1 il devra présenter l'attestation prouvant qu'il a rempli le questionnaire en ligne de World

Article 3- Hygiène et sécurité

et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

L'interdiction faite aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans

L'interdiction formelle faite aux stagiaires de fumer dans les salles de formation et pendant l

Article 4- Assiduité du stagiaire en formation

Article 4.1 - Horaires de formation

peuvent s'absenter pendant les heures de face à face pédagogique.

Article 4.2. - Absences, retards ou départs anticipés

Encas d'absence, de retard ou de départ avant l'

et s'en justifier. Le centre de formation informe immédiatement la commission de formation territoriale. La

formation...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une

Article 4.3. – Formalités attachées au suivi administratif de la formation.

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

Article 5 – Comportement – Respect des personnes, du matériel et des lieux

d'avoir un comportement garantissant le re
savoir vivre, de savoir être en collectivité pour le bon déroulement de la formation. Ils doivent être à l'écoute des
en charge des aspects logistiques et de l'accueil, les matériels et les locaux mis à leur disposition.

Article 6 – Matériel de formation

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme avec le matériel nécessaire à la prise de note et tout

Article 7 – Tenue vestimentaire

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme avec une tenue de terrain et des affaires de rechange.

Article 8 – Comportement en compétition

Tout manquement à l'éthique et , compétition...) est également passible des sanctions disciplinaires évoquées dans l'article 9

Article 9 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

Rappel à l'ordre;

Non validation d'une ou plu

Article 10 – Signatures et acceptation du présent règlement

re s'engage à respecter scrupuleusement l'intégralité du règlement

Nom :

Prénom:

Club :

Lu et accepté

Fait à

Le